



Comment puis-je retirer les droit de paterniter

Par **pitchoune88**, le **30/12/2010 à 02:45**

Bonjour, j'ai actuellement un souci sur lequel j'ai besoin d'aide. Je suis enceinte de 5 mois et le père ne sais ou il en est entre moi et ses infidélités répétés... donc pour ne pas faire subir à mon enfant l'indécision et la frappe de son père je souhaite lui faire retirer ses droits de paternité. Comment puis je faire? en sachant que vu que c'est un garçon il souhaite les conserver que l'on n'est pas marié! Dois je faire une déclaration à la mairie avant la naissance en déclarant un père inconnu? est ce que cela servira à quelque chose? Aller accoucher dans un autre pays ne faisant pas parti de l'union européenne pour qu'il ne puisse le reconnaître? aidez moi SVP

Par **mimi493**, le **30/12/2010 à 02:52**

Vous ne pouvez pas. Le père biologique peut reconnaître l'enfant dans n'importe quelle mairie (pas forcément celle de naissance). Si vous lui cachez la naissance de l'enfant, il peut faire appel au Procureur pour retrouver le lieu de naissance de l'enfant. Si vous accouchez à l'étranger, vous allez faire comment pour revenir en France avec un enfant sans CNI ou passeport? Vous comptez donc ne jamais revenir en France? Vous êtes de quelle nationalité?

Par **pitchoune88**, le **30/12/2010 à 02:58**

il m'a signé une attestation sur l'honneur déclarant qu'il me quitter et qu'il ne souhaite aucun lien financier ni moral avec cette grossesse dont il se retire! mais il souhaite conserver ces

droitsrnest ce que cette attestation peut avoir un poid devan un tribunal? rnet si je fait déclarer cette enfant par quelqu'un d'autre a t'il un recours?

Par **mimi493**, le **30/12/2010** à **15:31**

Cette attestation n'a aucune valeur
Si un autre homme reconnait mensongèrement l'enfant, le père pourra vous trainer en justice (avocat obligatoire) pour faire annuler cette reconnaissance mensongère.